

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 29

OBJET :

**DÉNOMINATION
ET
NUMÉROTATION
DES VOIES
COMMUNALES –
PHASE 1**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 29 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel
GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,
Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard
LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné
pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN qui a donné
pouvoir à M. Lionel GONNET, Mme Charlene RENARD qui a donné
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a
donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Jean-Luc PAULHE qui a
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Nicole
GONDOUIN qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah
LHESSANI qui a donné pouvoir à M. Mickaël MESNIL, M. Stéphane
CLOUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Christine
CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Fleur GOSSELIN et M. Thierry
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Gérard LATINIER a été nommé Secrétaire de Séance.

**

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **- 6 AVR. 2021**

Publié

le : **- 6 AVR. 2021**

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

La dénomination et le numérotage des voies communales
relèvent de la compétence du Conseil Municipal et constituent
une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour
des motifs d'intérêt général.

La réalisation d'un plan d'adressage de la commune
(numérotation et dénomination de voies) a pour objectif de
disposer d'adresses normées sur la commune.

Il s'agit de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies
communales, publiques et privées et à la numérotation de tous
les bâtis (habitations, commerces, entreprises, sites publics ...)
quel que soit leur état d'occupation.

L'adressage des communes constitue aujourd'hui un élément essentiel pour améliorer et maintenir les services de proximité, en effet cela permet :

- l'accès aux soins dans les meilleures conditions, de favoriser l'intervention rapide des secours,
- d'assurer une bonne distribution du courrier et permettre aux administrés et aux entreprises de recevoir leurs colis,
- à tous de s'orienter plus facilement dans la commune grâce à la mise à jour des données GPS.

Cette démarche permet aussi le déploiement du réseau FTTH (fibre optique) car il permet d'identifier précisément les logements à raccorder. A chaque logement est attribué un identifiant unique, le numéro HEXACLE, basé sur le fichier du Service National de l'Adresse (SNA). Ce numéro est nécessaire pour :

- rendre chacun des logements raccordable ;
- permettre aux opérateurs présents sur le réseau de commercialiser les offres Internet Fibre.

C'est dans ce contexte que la Ville de L'AIGLE a décidé de confier à la Poste la mise à jour de son plan d'adressage. Différentes étapes seront à identifier, en effet, une première phase concernera uniquement le centre-ville et une deuxième sera mise en place pour la dénomination et la numérotation des lieux-dits.

A cet effet, la Poste a remis à Monsieur le Maire un livrable reprenant les modifications proposées. Il convient donc de dénommer les voies suivantes :

- Voie reliant l'Avenue du Mont Saint Michel à l'Avenue Comtesse de Ségur
 - Proposition : Rue de la Fontaine salée ;
- Rue de la Beslière
 - Proposition : Rue Fernand Echivard.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE le principe général de numérotation des voies de la commune ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches préalables à l'étude de la dénomination et de la numérotation des voies ;***
- ***APPROUVE les dénominations des voies communales énoncées ci-dessus ;***

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



(Handwritten signature of Philippe VAN-HOORNE)

Philippe VAN-HOORNE